

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2016 - 2017

Numéro de séance : 3

Date de convocation : 30/01/2017

Présidence de : Mme LAVANCHE Kathy

Quorum : 13

Nombre des présents : 22

Nombre d'absents excusés : 2

ORDRE DU JOUR

I - Préambule

- 1) Approbation du P.V. de la séance du 28/11/2016.

II - Vie pédagogique et éducative

- 1) Prévision des effectifs et principes de l'organisation de l'établissement en classes et en groupes (rentrée 2017)
- 2) Principes d'emploi des dotations en heures d'enseignement mises à la disposition de l'établissement et choix pédagogiques (rentrée 2017)
- 3) Modalités de passation de l'oral du DNB 2017
- 4) Lettres de mission des référents.

III - Fonctionnement général

- 1) Réactualisation du PPMS
- 2) Diverses conventions
- 3) Conventions AGAPE

IV- Vie budgétaire et financière

- 1) Voyages -- Principe du don
- 2) DBM

V - Questions diverses

- 5 Annexes (nombre – titre) : Proposition ventilation de la DGH – Convention mutualisation « Al Andalous » -
Convention cadre de partenariat entre le collège, le Département 79, le Rectorat et le Réseau CANOPE -
Convention déploiement de 10 000 coins nature dans les écoles et collèges – Convention AGAPE 79

- Motions (nombre – titre) :

PRESENCE AU CONSEIL
Séance du 13 février 2017

Séance du Qualité		Titulaires			Suppléants			
		Nom - Prénom	P[☐]	A[☐]	E[☐]	Nom - Prénom	P[☐]	A[☐]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	Mme LAVANCHE Kathy	X					
	Proviseur ou principal adjoint							
	Gestionnaire	M. RODIER David	X					
	C.P.E.	Mme BILLEROT Lucile	X					
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	M. MAZIN Jean-Claude Mme VACHON Séverine	X	X				
	Groupement communes							
	Commune siège	Mme JANCHE Marylène	X					
	Commune siège							
PERSONNALITE QUALIFIEE		Mme RAUTUREAU Jackie M. LEMAIRE Jérôme	X X					
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	Mme LAUGIER Pascale	X					
		Mme MAYOT Karine	X					
		Mme MOUZIN Marie-Laure	X					
		M. PAILLAT Simon	X					
		Mme GENTET Julie	X					
		Mme GUIONNET Christelle	X					
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	Mme BEAUMONT Michelle	X					
		Mme MERESSE Marie-Christine			X			
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'Elèves	Mme AYRAULT Mireille	X					
		Mme CAPILLON Sylvie	X					
		Mme BERETTI Nathalie			X	Mme BERTHUIT Aline	X	
		Mme TAUDIERE Marina	X					
		M. POINET Frédéric	X					
		M. GEMOT Olivier	X					

Elèves	POINET Antonin	X							
	VOISIN Maxime	X							

RUBRIQUE I - Préambule

Le quorum étant atteint (18 membres présents), Mme LAVANCHE, Principale, en qualité de présidente du Conseil d'Administration, ouvre la séance à 17H33 et fait lecture de l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Mme BILLEROT Lucile, membre du personnel administratif.

1. Approbation du PV de la séance du 28/11/2016 :

Le Procès-verbal de la séance du 28 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1.1. Résultats du vote (le cas échéant) : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Mme LAVANCHE ouvre la séance en informant l'assemblée que ce conseil d'administration est essentiellement pédagogique.

Arrivée de Monsieur GEMOT et Mme JANCHE à 17h35 (20 membres présents).

1. Préviation des effectifs et principes de l'organisation de l'établissement en classes et en groupes rentrée 2017

Mme LAVANCHE rappelle qu'une commission permanente s'est tenue le mardi 7 février 2017 afin d'instruire les questions concernant la préparation de cette prochaine rentrée.

1.1. Commentaires / débat :

224 élèves sur 10 divisions sont attendus sur le collège Jean Monnet l'année scolaire prochaine. Le collège perd donc une division l'an prochain mais ce n'est pas une surprise. Des effectifs très confortables nous avaient été laissés cette année pour le niveau 6^{ème} (17 élèves par classe en moyenne).

- Niveau 6^{ème} : 60 élèves (3 divisions)
- Niveau 5^{ème} : 51 élèves (2 divisions)
- Niveau 4^{ème} : 69 élèves (3 divisions)
- Niveau 3^{ème} : 44 élèves (2 divisions)

Le principe de répartition des 224 élèves attendus en 10 divisions est voté.

Le principe des groupes de sciences en 5ème est approuvé.

1.2. Les membres du CA, à l'unanimité des membres présents, donnent leur accord sur l'organisation en classes et en groupes.

1.3. Résultats du vote (le cas échéant) : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

1.4. Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 43

2. Principes d'emploi des dotations en heures d'enseignement mises à la disposition de l'établissement et choix pédagogiques rentrée 2017 :

2.1. Commentaires / débat :

Mme LAVANCHE présente d'abord la DGH dans sa globalité (299 « Heures Postes » dont 22 « Heures Supplémentaires Annuelles »). Cette dotation est identique à celle de l'an dernier à la même période (la 2ème heure de chorale en moins conformément à la circulaire n°2016-201 du 13-12-2016).

Arrivée de Madame RAUTUREAU et Mme CAPILLON à 17h40 (22 membres présents).

Madame LAVANCHE poursuit en présentant sa répartition des moyens initiale telle qu'elle a été exposée à la commission permanente.

Après répartition des heures de cours réglementaires par classe (26 heures hebdomadaires) et des heures statutaires (Heures d'AS pour les professeurs d'EPS, 1 heure chorale au lieu de 2 l'an passé pour le professeur d'Education musicale et une heure de laboratoire pour le professeur de S.V.T et de Physique Chimie), il ne reste que très peu de marge à l'établissement qui s'autofinance une 2ème LV et l'enseignement du latin.

Les choix pédagogiques retenus pour la ventilation des heures restantes répondent à un double objectif : mettre en place des choix pédagogiques cohérents et réfléchis au service de nos élèves et maintenir un maximum de professeurs à temps plein afin de préserver la dynamique de projet présente dans cet établissement.

Ont donc été retenus :

- ✓ Le financement d'une deuxième LV2
- ✓ Le financement du Latin

- ✓ 30 minutes d'A.P en mathématiques pour les niveaux 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}.
- ✓ 30 minutes d'A.P en français en 4^{ème} (lié à une cohorte compliquée avec des besoins spécifiques)
- ✓ 30 minutes d'A.P en anglais en 6^{ème}.
- ✓ Dédoublément en sciences, physique-Chimie et SVT, sur le niveau 5^{ème} lié à la configuration de ces deux salles de sciences. Ce choix n'a pas été retenu en technologie puisque la salle est très spacieuse et confortable (îlots, partie informatique, partie regroupement).

De plus, peu de « moyens » ont été déployés pour la technologie au détriment des autres disciplines puisque Madame BOUSSAC ne sera pas de retour avant janvier 2018 et sera très probablement à temps partiel à partir de cette date.

- ✓ 30 minutes supplémentaires attribuées également en espagnol pour le niveau 3^{ème} (temps supplémentaire lié à la réforme puisque ce niveau n'a pas pu bénéficier de la LV2 dès la 5^{ème}, il s'agit donc ici de rétablir une situation d'enseignement plus équitable. Le problème ne se posera plus l'année prochaine puisque la 3^{ème} sera issue de la cohorte « réforme »).

Après ventilation, il ne reste que très peu d'autonomie à l'établissement (2 H.S.A).

Cette répartition impacte, malgré tout, les postes d'enseignants et aboutit à certains partages de services.

M. PAILLAT sera très certainement partagé avec un autre établissement, Madame MOLINARI également. Mme LAVANCHE ne sait pas si la proposition faite pour garder Madame FILLON à temps plein sur le collège sera acceptée.

Mme LAVANCHE interroge donc l'assemblée afin de savoir si cette répartition semble juste à la fois pour les élèves et les professeurs.

Monsieur MAZIN ajoute que de toute façon, il a bien compris que Madame La Principale n'avait pas beaucoup de marge de manœuvre, que l'autonomie de l'établissement est en réalité très contrainte et que la répartition proposée lui semble la plus équitable et cohérente possible.

Monsieur MAZIN demande également si les 2 heures manquantes de Mme GENTET vont avoir pour conséquence un service partagé. Madame LAVANCHE informe que l'heure de laboratoire statutaire ainsi que le dédoublement en sciences sur le niveau 5^{ème} permettent à Madame GENTET de rester à temps plein sur le collège.

La répartition de la DGH, proposée ce jour, est acceptée à l'unanimité.

2.2. Résultats du vote (le cas échéant) : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

2.3. Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 37

3. Modalité de passation de l'oral du DNB 2017 :

3.1. Commentaires / débat :

Madame LAVANCHE informe que le collège souhaitait préalablement banaliser le mardi 06 juin sur la journée (lendemain du lundi de Pentecôte). Cependant, après réflexion et compte tenu de l'opinion que les parents ont exprimée lors de la commission permanente, une journée de cours en moins n'était pas judicieuse et posait le problème des remises de principe pour le déjeuner non pris. Le collège a alors envisagé le seul mardi après-midi. De même, en commission permanente, les familles s'étaient interrogées sur ce qui pourrait éventuellement être proposé aux élèves restants dans nos murs.

Nous avons donc entamé une réflexion sur le choix de la date.

Monsieur MAZIN demande s'il n'est pas possible d'accueillir tout de même tous les élèves et de prévoir des activités (séance de cinéma par exemple, projet avec l'Espace- Jeunes de Lezay...).

Mme LAVANCHE souhaite tout de même banaliser les cours puisqu'il s'agit d'une épreuve du DNB et que les élèves doivent avoir les meilleures conditions de passation possibles. S'ajoute en plus le problème des professeurs encadrants puisque qu'une grande partie du personnel (enseignants, vie scolaire, AVS) sera réquisitionnée pour faire partie des jurys.

La date du mercredi 31 mai a donc été retenue afin que cela soit plus facile pour les familles.

Mme LAVANCHE rappelle que l'épreuve orale de soutenance d'un projet permet au candidat de présenter l'un des projets qu'il a mené au cours des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou dans le cadre de l'un des parcours éducatifs (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours d'éducation artistique et culturelle) qu'il a suivis.

Cette épreuve orale est une soutenance : elle n'a pas pour objet d'évaluer le projet, individuel ou collectif, réalisé par l'élève, mais sa capacité à exposer la démarche qui a été la sienne, les compétences et connaissances qu'il a acquises grâce à ce projet.

Les candidats peuvent choisir de présenter l'épreuve individuellement ou en groupe mais sont évalués individuellement.

Madame CAPILLON demande si des exposés ou des oraux sont prévus afin de préparer les élèves à cette épreuve. Madame MAYOT, représentante des personnels d'enseignement et professeur principal de 3^{ème}, informe que des oraux blancs sont d'ores et déjà programmés.

Les modalités de passation de l'oral du DNB 2017 sont soumises au vote.

3.2. Résultats du vote (le cas échéant) : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 1

3.3. Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 38

4. Présentation des lettres de mission des référents.

4.1. Commentaires / débat :

Madame LAVANCHE rappelle que certains enseignants percevront cette année des I.M.P.

Les indemnités de missions particulières (IMP) concernent des missions qui ne relèvent pas des missions liées à l'enseignement face aux élèves. Les missions particulières peuvent être octroyées par l'établissement ou l'académie. Au niveau de notre l'établissement, elles comprennent celles de coordonnateur de discipline, coordonnateur de cycle d'enseignement, référent pour les ressources et usages pédagogiques numériques, référent décrochage scolaire, ainsi que toute mission déterminée par l'établissement.

Comme il se doit désormais, Madame La Principale a souhaité cette rédiger une lettre de missions pour chaque personnel qui percevra cette I.M.P afin de clarifier les missions et de les cadrer.

Madame LAVANCHE présente donc pour avis chaque lettre de mission :

➤ Le référent décrochage, Madame BILLEROT Lucile :

Dès les premiers signes annonciateurs d'un risque de décrochage, il se mobilise et coordonne l'action de prévention menée par les équipes éducatives. Son rôle est donc de repérer les situations de décrochage afin de pouvoir mettre en place des outils de remédiation.

➤ Les R.U.P.N , Messieurs BREGEAS Arnaud et JOULIN Olivier :

Le rôle des R.U.P.N est de développer et faciliter l'utilisation pédagogique des Tice par les enseignants dans leur activité d'enseignement. Ils doivent également assurer dans la durée un rôle de coordination et de conseil pour l'établissement.

➤ La coordonnatrice de discipline, Madame ROULEAU Vaïna :

Elle est chargée du suivi des EPI (Enseignements Pratiques Interdisciplinaires) afin d'avoir une vision sur les parcours de chaque élève.

Il s'agit de lister pour chaque élève, l'ensemble des E.P.I qu'il a pu suivre sur le cycle 4 (établir un « catalogue » des E.P.I).

➤ Les coordinatrices de Cycle :

- Madame LETOQUART Nathalie, liaison collège/lycée :

Dans le cadre du projet Flamenco concernant le niveau 3^{ème} (EPI), Madame LETOQUART est chargée de faire le lien entre les différents collèges participants au projet et le lycée de Melle.

- Mesdames GENTET Julie, EQUILBEY Clémence et LAUGIER Pascale, liaison école/collège :

Travaux dans le cadre du cycle 3 et partenariat avec les écoles primaires (projet RUCHE, ECORCE, travaux en français...).

:

1. Réactualisation du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) :

- 1.1. Présentation/contexte : Madame LAVANCHE rappelle que le PPMS a été validé l'année dernière. Il est donc simplement réactualisé suite à certains changements de personnel:
- Modification du nombre d'élèves pour l'année 2016-2017
 - Assurer et contrôler les opérations de regroupement : Alice BONNEAU
 - Contrôler les accès de l'établissement : Clément VINIAL NAESSENS a été ajouté

Madame LAVANCHE propose de voter cette modification.

1.2. Résultats du vote (le cas échéant) Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

1.3. Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 32

2. Convention de mutualisation du projet « Al Andalous » :

- 2.1. Présentation / contexte : Afin de pouvoir partager les frais liés au projet Flamenco, le collège a dû établir une convention entre les différents établissements. C'est également ce qui pourra permettre d'obtenir une subvention du Conseil Départemental au titre du spectacle final donné par la compagnie sollicitée pour le projet. Cette convention concerne les différents collèges participants au projet et le lycée de Melle (établissement avançant les frais et, pour ce faire, porteur officiel du projet).

2.2. Résultats du vote (le cas échéant) Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

2.3. Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 39

3. Convention 10000 coins nature dans les écoles et les collèges :

- 3.1. Présentation / contexte : Mme LAVANCHE informe que Monsieur MAZIN a proposé la signature d'une convention avec Madame Ségolène ROYAL, Ministre de l'Environnement, afin de pouvoir obtenir une subvention dans le cadre du projet de Madame GENTET (Exploitation de la serre, coin nature). Madame GENTET informe qu'une culture de plantes aromatiques est prévue ainsi qu'une jachère fleurie avec observation des insectes et installations d'hôtels à insectes et nichoirs à oiseaux. D'autres plantations sont également envisagées dans le cadre du projet « Ruche ». Monsieur MAZIN précise qu'il s'agit d'un appel à projet auquel la communauté de commune du pays Mellois a répondu (« 10000 coins natures dans les écoles et les collèges »).

3.2. Résultats du vote (le cas échéant) Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

3.3. Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 40

4. Convention cadre de partenariat entre le collège, le département des Deux-Sèvres, le Rectorat de Poitiers et le Réseau CANOPE en matière d'acquisition, de maintenance des matériels et logiciels informatiques :

- 4.1. Présentation / contexte : Madame LAVANCHE soumet au vote la signature d'une convention qui concerne l'acquisition et la maintenance du matériel et logiciels informatiques.

Monsieur MAZIN demande si le catalogue de matériel subventionné par le Conseil Départemental répond à nos attentes. Madame LAVANCHE lui répond que la liste n'est pas très longue et que le choix reste donc limité.

Madame LAVANCHE demande donc l'autorisation de signer une convention avec le Rectorat/le Conseil Départemental et CANOPE (ancien CRDP).

- 4.2. Résultats du vote (le cas échéant) Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

- 4.3. Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 35

5. Conventions cadre des groupements de commandes gérés par AGAPE 79 :

Monsieur RODIER rappelle que ce n'est pas RESALIS (association de fournisseurs) qui s'est arrêté mais le groupement de commande mis en place par le Conseil Départemental.

Monsieur MAZIN informe que le Conseil Départemental finance 10 centimes supplémentaires par repas si le collège propose plus de 40% de produits locaux (Deux-Sèvres ou moins de 80km de l'établissement). Monsieur RODIER a reçu, il y a peu, une liste de fournisseurs retenus par le Conseil Départemental. Cependant, le collège est peu concerné par la liste (produits non adaptés à la restauration scolaire, livraison sur Lezay impossible...). Il a d'ailleurs interpellé, le Conseil Départemental, à la dernière réunion du 06 décembre 2016 sur les difficultés d'approvisionnement rencontrées à Lezay.

AGAPE 79 offre la possibilité aux collèges volontaires de souscrire à des marchés alimentaires qui ne seront opérationnels qu'en septembre 2017 si le nombre de souscripteurs est suffisant.

- 5.1. Présentation / Contexte : Monsieur RODIER propose la signature de la convention cadre AGAPE 79 afin d'adhérer aux différents groupements alimentaires ou non mis en place.

- 5.2. Résultats du vote (le cas échéant) Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

- 5.3. Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 31

6. Convention d'adhésion à un groupement de commandes de viande fraîche des collègues :

- 6.1. En ce qui concerne la volaille, Monsieur RODIER préfère attendre puisqu'il n'a pas encore de vision sur les fournisseurs potentiels locaux et cela ne lui permet donc pas de pouvoir répondre de façon certaine à l'objectif donné par le Conseil Départemental, à savoir, 40% de produits locaux dans les assiettes. Il est proposé d'adhérer au groupement de commandes de viandes fraîches afin d'assurer une qualité garantie des produits.

- 6.2. Résultats du vote (le cas échéant) Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 33

7. Convention d'adhésion à un groupement de commandes de produits laitiers et avicoles des collègues :

7.1. De même, il est proposé d'adhérer au groupement de commandes des produits laitiers car l'offre locale ne répond pas à tous les besoins du collège (fromages-portion, laitages divers etc...)

7.2. Résultats du vote (le cas échéant) Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

7.3. Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 41

8. Convention d'adhésion à un groupement de service – Maintenance des matériels Incendie :

8.1. Présentation / Contexte : Monsieur RODIER propose la signature d'une autre convention avec AGAPE 79 liée à la maintenance des matériels incendie (convention d'adhésion à un groupement de service).

8.2. Résultats du vote (le cas échéant) Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

8.3. Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 30

Monsieur MAZIN demande si l'achat d'une trancheuse à pain ne pourrait pas être envisagé avec un cofinancement collège/Conseil Départemental afin de réaliser quelques économies et éviter le gaspillage alimentaire.

Monsieur RODIER informe que c'est en réflexion et que la diminution du gaspillage alimentaire est un objectif qui lui tient à cœur et qu'il souhaite travailler les années à venir.

1. Voyages :

Monsieur RODIER présente l'avancement des projets de voyage en Angleterre (niveau 3^{ème}) et au Mont-Saint-Michel (niveau 5^{ème}).

1.1. Présentation / contexte : Monsieur RODIER demande l'acceptation d'un don du FSE afin de pouvoir faire diminuer le coût famille pour le voyage au Mont-Saint-Michel (don de 1800 euros).

1.1. Résultats du vote (le cas échéant) Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

1.2. Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 36

1.3. Présentation / contexte : A la demande de l'Agent Comptable, Monsieur RODIER demande à ce que la gratuité des accompagnateurs pour les séjours prévus cette année soit actée (Angleterre et Mont-Saint-Michel).

1.2. Résultats du vote (le cas échéant) Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

1.4. Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 34

2. Décisions Budgétaires Modificatives

La DBM n°11 de l'exercice 2016, concernant la variation du crédit nourriture, les ajustements budgétaires des voyages en Espagne ainsi qu'à L'île de Ré, est présentée pour information du CA.

La DBM n°12 de l'exercice 2016, pour information, concerne la variation à la baisse du stock du gaz citerne.

La DBM n°1 de l'exercice 2017 est présentée pour vote au conseil d'administration. Il s'agit d'un virement entre le service OPC et le service SRH. En effet, l'agent comptable considère que le matériel de cuisine de plus de 800 € H.T., mis en place par le conseil départemental, n'est pas à prendre en compte en investissement. En conséquence, le service restauration doit supporter la charge d'un montant de 6000 € prévu au budget initial.

2.1. Commentaires / débat : Cette délégation est adoptée à l'unanimité par les membres du conseil d'administration.

1.3. Résultats du vote (le cas échéant) Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

1.4. Numéro d'acte généré(le cas échéant) : 42

1) Remplacements des enseignants :

- Quelles sont les nouvelles de Madame BOUSSAC ? Madame BOUSSAC ne sera pas de retour avant janvier 2018. Sa blessure s'est aggravée et elle doit se faire opérer.
- Peut-on avoir des nouvelles de Monsieur JOULIN? Sa remplaçante n'assure pas régulièrement ses cours puisqu'elle est aussi absente. Y-a-t-il une solution pour que les élèves ne soient pas pénalisés ? Est-il possible d'avoir un autre remplaçant à la rentrée de mars afin que les cours soient assurés. Monsieur JOULIN est en convalescence, même si son moral est bon, sa blessure est importante et il semblerait que son absence soit plus longue que prévue. En ce qui concerne Madame LOCATELLI, elle est de retour cette semaine après une grippe persistante.
- Monsieur ANDRADE étant formateur, ses absences sont prévues à l'avance. Les cours non assurés sont-ils remplacés ? Madame LAVANCHE a beaucoup travaillé pour avoir une vision de ses journées d'absence dès la construction de l'emploi du temps annuel (rappel : décharge de 6 heures pour Monsieur ANDRADE). Cependant, en plus des demi-journées d'absences connues, Monsieur ANDRADE est convoqué sur des journées supplémentaires. Les cours peuvent être remplacés par Madame BILLEROT dans le cadre du protocole de remplacement mais pas en mathématiques évidemment.

2) Pronote est un excellent outil dont les parents sont très satisfaits :

- Est-il possible que tous les enseignants l'utilisent ?
- Les mises à jour du cahier de texte peuvent-elles être faites chaque jour ?
- Les enseignants peuvent-ils veiller à ce que cela ne remplace pas l'agenda ?

Madame LAVANCHE se chargera de rappeler ces demandes aux enseignants concernés.

3) Présence des enseignants au conseil de classe ?

- La présence aux conseils de classe de tous les enseignants est-elle obligatoire ?
- En cas d'absence, est-il possible que le professeur concerné fasse part de ses observations au professeur principal ?

Madame LAVANCHE rappelle qu'effectivement la présence des enseignants est obligatoire. Une tolérance s'applique pour les professeurs ayant toutes les classes. En cas d'absence, le professeur transmet très souvent ses observations.

Départ de Monsieur MAZIN et Madame JANCHE à 19h46.

4) Vie Scolaire

- Quand le contrat d'Hélène se termine-t-il ? Le contrat s'arrête au 31 août 2017 puisqu'elle arrive au terme de ses 6 années de contrat d'Assistant d'Education possibles.
- Les relations avec le surveillant (Clément) sont-elles apaisées ? Des parents signalent encore des propos et postures inadaptés face aux élèves.
Madame BILLEROT souligne qu'une nette amélioration a été observée que ce soit de la part des adultes que des élèves. Madame RAUTUREAU, Directrice de l'Espace-Jeunes, ajoute qu'elle en entend beaucoup moins parler. Mme BILLEROT ajoute qu'il a fait de gros efforts mais qu'effectivement son seuil de tolérance face au bruit en salle d'étude est limité. Il est présent pour faire travailler les élèves. Madame GUIONNET Christelle, A.V.S, présente régulièrement en étude, souligne que les études de Clément sont de réelles séances de travail personnel et qu'elle trouve cela très agréable. Madame BILLEROT déclare ne jamais entendre parler de Valentin LAROCHE, autre

assistant d'éducation recruté cette année (les parents acquiescent). Les élèves délégués avouent qu'effectivement avec Valentin tout se passe bien puisqu'ils peuvent faire « ce qu'ils souhaitent » en étude. Valentin a réussi à construire une très bonne relation avec les élèves mais doit veiller à travailler son autorité. Clément quant à lui n'a aucun souci avec l'autorité mais doit apprendre à construire une relation de qualité avec les élèves. Les choses sont reprises régulièrement avec eux. Pour les problèmes de postures et de propos non adaptés, Madame BILLEROT invite les parents à se faire connaître afin de pouvoir reprendre les choses.

Quant à leur formation, ils ont eu une journée de formation la semaine dernière mais l'expérience s'acquiert essentiellement sur le terrain.

- 5) L'ouverture du portail pose-t-il des problèmes d'organisation à la vie scolaire ? Très clairement oui. Cela entraîne des déplacements continuels et est source de tensions entre les familles et les assistants d'éducation (élèves ou assistants d'éducation en retard). De plus le matériel installé est défectueux (l'humidité ou le vent entraînent un dysfonctionnement de la sonnette).

Une ouverture à distance ou un interphone sont-ils envisageables ? Monsieur RODIER souligne qu'il est dommage que Monsieur MAZIN soit parti puisqu'il explique que le Conseil Départemental a engagé des travaux afin de fermer le collège mais qu'aucun dispositif d'ouverture à distance n'a été prévu.

- 6) Fin d'année scolaire :

- Quelles sont les dates du brevet ? Jeudi 29 et vendredi 30 juin 2017.
- Les élèves pourront-ils être accueillis jusqu'au 7 juillet inclus et dans quelles conditions ? Madame LAVANCHE informe qu'il est vrai que légalement, les élèves sont tenus d'être accueillis jusqu'au dernier jour de l'année scolaire. Cependant elle note que chaque année seulement une vingtaine d'élèves sont présents et que le collège fait office de « garderie ». De plus, rien n'a été discuté avec les professeurs pour la fin de l'année scolaire.

- 7) Est-il possible d'être prévenus plus tôt des dates de conseils de classe, commissions diverses, C.A ? Madame LAVANCHE informe qu'il est possible de caler un peu plus tôt les dates de conseils de classes. En ce qui concerne les autres commissions, il existe bien souvent des paramètres non maîtrisés qui laissent peu de souplesse (présence obligatoire de l'Agent comptable, date de réception de la DGH...).

- 8) Conseil de Vie Collégienne : depuis fin 2016, un décret prévoit la mise en place d'un C.V.C dans chaque établissement. Cela sera-t-il mis en place pour la rentrée 2017/2018 ? Oui puisque cela est obligatoire à la rentrée 2017. Madame BILLEROT explique que le collège aurait pu l'expérimenter cette année mais qu'elle n'a pas souhaité le mettre en place puisque plusieurs inconnues subsistaient. Madame LAVANCHE ajoute qu'une réunion de travail autour du C.V.C est prévue dès demain, mardi 14 février, avec les CPE et chefs d'établissements des Deux-Sèvres. La composition et les missions du C.V.C sont donc en réflexion et seront de toute façon soumises au vote du Conseil d'Administration.

- 9) Alerte intrusion : les parents élus ont été destinataires d'un compte rendu.

- Est-il possible qu'une information pour tous les parents soit mise sur le site du collège ? Madame LAVANCHE ne souhaite pas diffuser le compte-rendu sur internet puisqu'il comporte tous les points à améliorer. Les diffuser serait contraire aux principes de sécurité des élèves.
- Un autre exercice du même type est-il prévu cette année ? Oui mais l'exercice consistera à évacuer le collège.
- Certains élèves ont été perturbés ou effrayés, les enseignants ont-ils eu le temps d'en reparler et de dédramatiser l'exercice ? Oui bien sûr, des discussions ont eu lieu avant et après l'exercice.

10) Cantine : les questions concernant la cantine sont nombreuses et récurrentes :

- Le fonctionnement au forfait ne satisfait pas les parents : pourquoi faut-il payer des repas que les enfants n'ont pas pris (journée où il n'y a pas cours par exemple) ? Que se passe-t-il en cas de voyages ou séjours : les repas sont-ils quand même facturés ?

Monsieur RODIER informe qu'il y a des remises d'ordre obligatoires :

- Fermeture de la demi-pension pour manque de personnel, grève...
- Stage en entreprise
- Exclusion d'un élève
- Voyage scolaire

Monsieur RODIER ajoute également que le règlement intérieur du service restauration est en cours de réécriture par le Conseil Départemental et qu'il n'est toujours pas disponible.

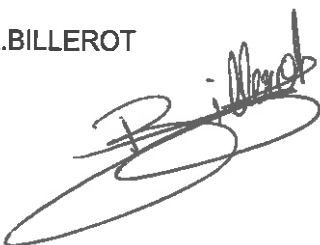
Madame CAPILLON demande si une remise d'ordre peut être effectuée en cas de maladie : Oui une remise d'ordre peut être effectuée, à la demande des parents, au bout de 5 jours d'absences pour maladie selon l'ancien règlement caduque.

- Concernant le mode de facturation des repas : si Monsieur RODIER n'est pas le bon interlocuteur, peut-il transmettre le mécontentement des parents et/ou nous donner les coordonnées d'un interlocuteur au conseil départemental ? Les parents peuvent joindre le Conseil Départemental pour plus d'explication. Il est également possible de contacter la Fédération de parents d'élèves qui assiste à un grand nombre de réunions.
- Approvisionnement de la cantine : comment cela fonctionne-t-il depuis l'arrêt du groupement de commande à RESALIS fin 2016 ? Voir partie « Conventions AGAPE ».
- Peut-on faire le point sur l'avancement des travaux ? Quand seront-ils terminés ?
Concernant la restauration de la cuisine, la partie extérieure devrait être terminée fin juillet 2017 avec un raccordement prévu pendant l'été 2017 afin d'être opérationnelle à la rentrée scolaire prochaine.
Concernant le réseau informatique, la majeure partie des travaux devrait être terminée à la fin des vacances scolaires de février. La bascule des anciens réseaux sur le nouveau est, quant à elle, prévue courant avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H15.

Le Secrétaire de Séance,

L.BILLEROT



La Présidente,

K. LAVANCHE

